Quel rôle peuvent avoir ces organisations ou ces lieux pour développer le respect de la diversité et l'exigence d'égalité ?

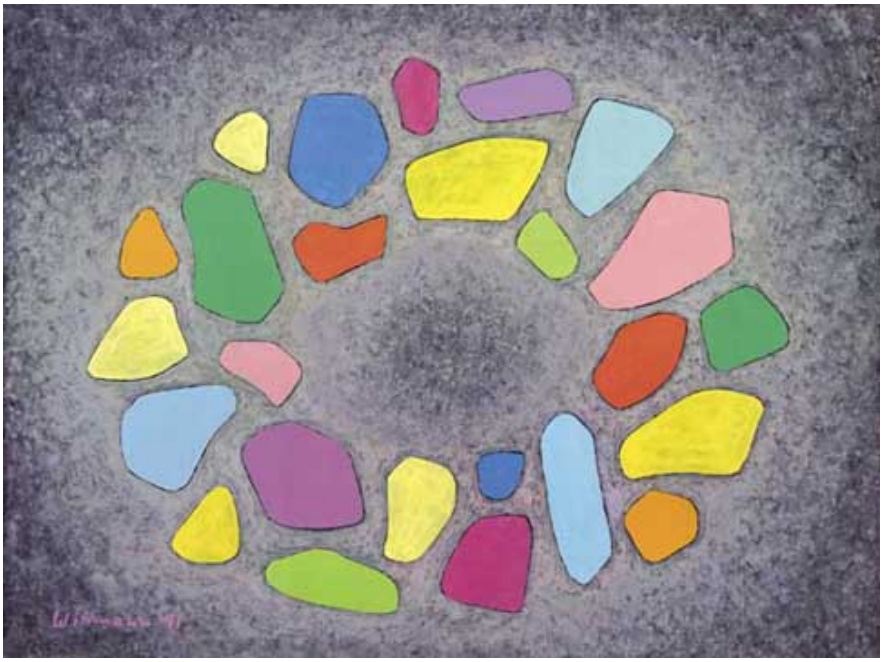

L'objet social et le projet éducatif des associations ont pour vocation, entre autres, de donner des éléments de réponse très précis à ces questions. Ces réponses peuvent varier en fonction de la diversité des associations qui portent ces projets éducatifs.

Les associations d'Education Populaire militent pour l'accès du plus grand nombre d'enfants et de jeunes aux différentes activités éducatives et de loisirs qui sont proposées en dehors de l'école.

Elles sont convaincues que la pratique d'activités péri et extrascolaires favorise leur développement et peuve contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès au savoir.

Elles pensent également que les accueils collectifs d'enfants et de jeunes, en dehors du cadre scolaire, peuvent être des espaces de rencontre entre des publics d'origines culturelles diverses. Et dans la mesure où les centres de loisirs, a contrario, de l'école n'ont pas de programmes officiels à suivre, mais fonctionnent sous forme de projets, ils peuvent être des espaces de dialogues, de débats, autour de thématiques culturelles, voire identitaires.

Les accueils de loisirs et les séjours de vacances cherchant à promouvoir la participation des enfants à la construction des activités qui leur sont proposées, peuvent mettre en place des projets, des actions, répondant aux souhaits et aux centres d'intérêt qui peuvent être en lien avec les questions identitaires de ces enfants.

Les structures de loisirs doivent avoir pour objectif (et l'inscrire dans leur projet) d'accueillir un maximum d'enfants et de jeunes des territoires dans lesquels elles interviennent, mais aussi s'assurer de mixités sociale, géographique, culturelle pour éviter toute forme de ghettoïsation. Elles doivent se donner des cadres qui permettent l'accueil des enfants dans leur diversité en étant notamment attentives aux demandes, sans nécessairement répondre à toutes, pouvant émaner des enfants et de leurs familles en lien avec leurs pratiques religieuses et/ou culturelles.

Enfin, les structures de loisirs doivent adopter des politiques tarifaires, basées sur un principe de solidarité, permettant l'accueil d'enfants de toutes conditions sociales.

Par conséquent, les structures de loisirs peuvent être, à travers leur fonctionnement et les activités qu'elles proposent, des espaces qui permettent aux enfants, quelles que soient leurs différences, de mieux se connaître, se comprendre, et se respecter.